

Avis d'appel public à la concurrence

Occupation du domaine public Par une activité commerciale sans emprise

(Article L 2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques)

Objet	Le présent appel à candidature porte sur la mise à disposition du domaine public communal pour l'exploitation commerciale sur la Place Terre au Duc de 15 chalets pour la tenue d'un : Village de Noël (8^{ème} édition) : jeudi 3 au jeudi 31 décembre 2026
Caractéristiques du lieu occupé	➤ Lieu : Place Terre au Duc – Quimper, hyper centre piéton ➤ Local servant à l'exercice de l'activité : chalet en bois
Caractéristiques des chalets	➤ Taille : entre 6 et 7 m² ➤ Équipement : sous réserve de modification liée à la sélection du prestataire, les chalets, blancs, proposeront : ○ A l'avant, un auvent et un panneau amovibles en partie ou en totalité ; ○ Un panneau à l'arrière avec une porte fermant à clef, disposant d'un emplacement pour cadenas ; ○ Une tablette extérieure ; ○ Des étagères intérieures amovibles (à minima 3) ; ○ Un équipement électrique avec éclairages, prises 16A, un chauffage de 1200 W, une armoire électrique avec disjoncteur et protection 30 mA. ➤ Sécurité : la sécurité du marché est assurée de nuit par une société spécialisée, tous les jours de la semaine et du Week-end. En journée, un barriérage empêchant l'accès aux véhicules motorisés est positionné aux entrées du marché et est régulé par un agent dédié. ➤ Décoration du Chalet : à la charge de l'exposant
Conditions administratives	➤ Durée d'exploitation : Du 03/12/2026 – 16 h au 31/12/2026 – 17 h ➤ Horaires : « présence obligatoire » - Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : ▪ Période Scolaire : 11 h 30 à 19 h 00 ▪ Vacances Scolaires : 11h30 à 20h00 – extension possible à 21h00 « volontariat » - Vendredi, Samedi, Dimanche : 11 h 30 à 21h00 Nocturnes « DJ Set » possibles – fermeture : 22h00 – dates communiquées ultérieurement - Dates Spécifiques : ▪ Judi 03 décembre « inauguration » : 16h00 à 21h00 ▪ Judi 24 décembre : 11h30 à 17h00 ▪ Judi 31 décembre : 11h30 à 17h00 - Acheminement de la marchandise possible en véhicule le matin avant 11 h, ou pédestre en dehors de ces horaires. ➤ Inauguration : Inauguration du marché prévue le 3 décembre en fin d'après-midi (présence obligatoire), à partir de 16h. ➤ Montant de la redevance pour occupation de l'espace public : 1055.08€ TTC ou 879.23€ HT de location par chalet pour toute la durée du marché de Noël + 200,46€ TTC soit 167,05€ HT par chalet en guise de forfait électrique pour toute la durée du marché de Noël Soit un total de 1255.54 € TTC ou 1046.28€ HT par chalet pour toute la durée de l'événement.
Condition d'admission de l'offre	➤ Être en règle avec l'administration fiscale et sociale ➤ S'engager à assurer une présence dans les chalets sur les plages d'ouverture du marché, sous peine d'amende voir de révocation immédiate de l'emplacement

Critères d'attribution	Détails	Pondération
		En conformité avec l'arrêté permanent 1.15.376
	➤ Prestation en lien avec l'esprit de Noël : « artisanat d'art local ». Seront privilégiées les prestations alliant tradition, saveurs d'antan, cadeaux originaux et artisanaux : - <u>Alimentaire</u> : restauration rapide « à emporter » ou à manger sur place (liquide, sucrée, salée) en lien avec l'esprit de Noël : crêpes, vin ou cidre chaud, marrons grillés, bûches glacées... - <u>Produits artisanaux ou manufacturés de qualité</u> : « idée cadeau » de Noël : jouets en bois, bijoux fins, vêtements tricotés, décorations de Noël...	40%
	➤ Qualité et originalité de l'offre proposée – présentation et visuels demandés	35%
	➤ Savoir-faire local	25%

Adresse du dépôt de l'offre	Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation 49 rue de la providence - 29000 QUIMPER.
Demande d'Information	Demande à adresser auprès de la Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation (DECTI) par téléphone au 02.98.98.87.83. ou par courriel à l'adresse : marchedenoel@quimper.bzh
Obligations administratives	➤ K-bis de l'entreprise ➤ Assurance Responsabilité civile professionnelle ➤ Charte de l'exposant signée (transmise ultérieurement) ➤ Arrêté n°1.15.376 réglementant les commerces sans emprise, signé, avec la mention « lu et approuvé » (transmis ultérieurement)
Obligations Techniques	➤ Lettre de candidature avec description détaillée du projet (photos appréciées)
Date limite de réception	➤ Vendredi 04 septembre 2026 à 18 h 00
Sélection des Candidats	➤ Lundi 14 septembre 2026